

Budget CE 2018 rectificatif

Les élus CFDT au Comité d'Etablissement Dassault Aviation Biarritz proposeront ce matin, en réunion CE, de distribuer à l'ensemble du personnel, durant le mois d'octobre 2018, une aide exceptionnelle de 216 000 € en chèques vacances pris sur les fonds propres du Comité d'Etablissement.

D'où proviennent les fonds propres ?

Les fonds propres qui permettent la distribution de cette aide exceptionnelle ont été portés à ce niveau grâce aux excédents constitués suite aux budgets CFDT votés par la seule CFDT. Ces budgets ont permis d'augmenter les aides mais aussi de constituer des excédents. Ils ont aussi été obtenus par la signature d'accords annuels qui ont permis d'augmenter les salaires, ainsi de maintenir la masse salariale de l'établissement malgré la baisse des effectifs et par conséquent de maintenir aussi la subvention du CE. Pourtant cela n'a pas été un long fleuve tranquille. En effet, de 1995 à 1999, la subvention du CE aux activités sociales et culturelles a été diminuée de manière unilatérale par Dassault Aviation de 5 % à 3 % de la masse salariale de l'établissement, soit une baisse de 40 % des ressources du CE.

Un recours judiciaire a été engagé par le CE en 1995 contre la Direction Dassault Aviation. Malgré cette baisse de la subvention CE, la CFDT a augmenté les aides distribuées grâce à la restructuration du budget malgré l'opposition des autres organisations syndicales. Le CE a gagné et a récupéré 24 millions de francs en 1999 qui ont été redistribués au salariés de l'établissement. En 2003, le CE a subi un redressement de la part de l'URSSAF de 736 000 € en relation avec cette redistribution. Ainsi, nos fonds propres sont devenus négatifs à - 457 969 €.

Dès lors la CFDT en charge de la gestion du CE a tout mis en œuvre pour maintenir le niveau de prestations au bénéfice du personnel et pour retrouver une situation positive en termes de fonds propres. Nous y sommes parvenus en augmentant les aides du CE malgré la période de chômage partiel en 2009-2010 qui a privé le CE de 350 000 € de ressources supplémentaires. Fin 2017, les fonds propres ont atteint 622 024 €.

Proposition CFDT

La CFDT propose la distribution d'une aide exceptionnelle prélevée sur les fonds propres du CE dans le cadre d'un budget CE 2018 rectificatif :

- Le budget évalué et réservé à cette disposition correspondra à 34,72 % des fonds propres au 31 décembre 2017 soit 216 000€
- Le montant des aides sera différencié suivant les critères sociaux (tranches d'imposition) définies à la ligne 170 *Chèques Vacances du budget 2018* et suivant le tableau ci-dessous.

Tranches	T1Bis	T1	T2	T3	T3 bis	T4 bis	T4
Aide Exceptionnelle	380€	360€	270€	200€	170€	150€	90€

- Chaque salarié de l'établissement bénéficiera de cette aide exceptionnelle (y compris les personnes embauchées d'ici la fin de l'année 2018).
- Pour que cette disposition puisse être appliquée, un vote majoritaire est nécessaire.

Mise au point

Des personnes mal intentionnées font courir des bruits malsains depuis quelques jours. Elles se plaisent à raconter qu'un trésor de guerre de 900 000 € repose dans les comptes du CE alors qu'il devrait être distribué au personnel !!!

Il est donc urgent de rétablir la vérité et surtout de faire taire ces inconscients ou incompetents :

- Le CE a dégagé en 2017 un excédent de 88 970 € (dernier bilan CE de l'expert comptable),
- Les fonds propres (patrimoine du CE) du CE sont de 640 611 € au 31 décembre 2017 (dernier bilan CE de l'expert comptable),

La trésorerie au 31 décembre 2017 est de 1 493 950 €. Cette trésorerie nous a permis d'avancer la distribution des chèques vacances qui avait lieu en juin au mois de février, une disposition que tout le monde apprécie.

- . Le montant nécessaire pour acheter les chèques vacances est 900 000 € environ (dernier bilan CE de l'expert comptable).

En revanche, le CE a une dette de 965 171 € :

- Un prêt société de 228 674 € en 1995 (conséquence du passage de 5 à 3%),
- Une dette URSSAF de 2003 pour un montant 736 497 €.

Cette dette a été provisionnée dans les comptes du CE. Cela signifie que les fonds propres 640 611 € tiennent compte de cette dette. Ils sont donc bien de 640 611 € (622 024 € pour les Activités Sociales/Culturelles et 18 587 € pour Attributions Economiques et Professionnelles) et non de 900 000 € comme certains le prétendent. A moins qu'ils ne confondent dette et patrimoine, ce qui serait très inquiétant. Ce que ne font pas les élus CFDT au CE qui ont provisionné cette somme, remis les fonds propres du CE en positif et augmenté continuellement les aides du CE conformément aux engagements qu'ils ont pris devant vous et qu'ils ont toujours tenus.

Le bilan 2017 est disponible à la permanence du CE, il est accessible à tous et explique la nature de cette somme.

Les élus CFDT au CE n'ont de cesse d'augmenter les aides et les services aux salariés de manière pérenne.